

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles économiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles économiques



Grün 80

Bâle accueillera pendant 184 jours, du 12 avril au 12 octobre 1980, la deuxième Exposition suisse d'horticulture et de paysagisme Grün 80. Sur une surface de 46 hectares que dominera une tour panoramique de 76 mètres de haut et sillonnera un monorail de 2,4 km de long, s'étendront des parcs, parterres de fleurs, lacs, ruisseaux, ainsi que des restaurants abrités par des maisons historiques. Les organisateurs de cette exposition saisissent l'occasion de présenter, en plus des aspects traditionnels à ce genre de manifestations, des problèmes d'actualité, comme par exemple dans le secteur « la terre » qui abritera ceux de l'environnement, aménagement du territoire, nouvelles énergies, protection des espèces végétales, sans oublier ceux de l'alimentation et de la qualité de la vie abordés dans une optique écologique. (OSEC)

(Grün 80, Brünlingen, CH-4080 Basel).

Frein pour skis de fond

Les inventions ne sont pas toujours le fruit de spécialistes, mais aussi parfois celui d'esprits ingénieux confrontés à un problème bien particulier.

Ainsi, un amateur suisse de ski de fond a mis au point un frein qui évite d'être emporté par la vitesse dans les descentes et fournir un trop grand effort dans les bras à la montée. Le « Frindski » se compose de deux tiges, en fonte d'aluminium injectées, dentées et couplées qui se placent sur le ski derrière la chaussure. Le dispositif pivote sur axe et une vis à ailette permet de régler l'écart de l'extrémité de la pièce par rapport au ski. Selon l'angle choisi, la mâchoire s'enfonce plus ou moins dans la neige. En conséquence, le ski est freiné à la descente et croche à la montée.

(OSEC)

(W. & Y. Porchet Route Neuve 3, CH-1347 Le Sentier).

Prix Rolex à l'esprit d'entreprise

L'entreprise suisse Montres Rolex SA a annoncé le lancement des deuxièmes « Prix Rolex à l'esprit d'entreprise ». En 1981, un jury international choisira cinq lauréats qui auront su faire preuve de l'intérêt de leurs recherches et des possibilités de réalisation concrète dans les trois secteurs et inventions, explorations et découvertes, écologie. La première édition avait suscité la participation de plusieurs milliers de chercheurs des cinq continents. (OSEC)

(Montres Rolex SA, Rue F. Dussaud 2, CH-1227 Genève, télex 27 070 rosa ch)

Montre pour collectionneur

Dans la plus pure tradition des horlogers-bijoutiers genevois, un styliste suisse, Gérald Genta, vient de terminer, après plus de 2 ans de travail, une montre en or ornée de diamants.

Plus une œuvre d'art qu'un simple objet pour mesurer le temps, elle vaut 1 million et demi de francs suisses.

(OSEC)

(M. Gérald Genta, Rue du Stand 21, CH-1204 Genève)

Salon international du tourisme et des vacances

Pour la vingt-deuxième fois, le Salon international du tourisme et des vacances ouvrira ses portes du 15 au 23 mars 1980 au Palais de Beaulieu à Lausanne (Suisse). Parmi les divers secteurs d'exposition, qui occuperont une surface de 24.000 m², on peut notamment citer les suivants : nautisme, piscine, camping-caravaning, tourisme des pays et régions. En plus, ainsi que toutes les années paires, seront exposés la plupart des marques d'appareils de photo et de caméras vendus sur le marché suisse, de même que de nombreux cycles et motos. Les diverses manifestations et animations prévues dans le cadre du salon contribueront à le rendre encore plus attractif pour le public. (OSEC)

(Salon international du tourisme et des vacances, Av. Agassiz 2, CH-1001 Lausanne).

Répondeur téléphonique

Une nouvelle génération de répondeurs téléphoniques a vu le jour avec le dernier appareil développé par une entreprise suisse. Le répondeur type 530 est commandé par un micro-ordinateur. Non seulement il enregistre une communication téléphonique des-

tinée à une personne absente, mais encore il la diffuse au moment ou l'intéressé, à l'aide d'un code spécial, qui évite l'écoute par une tierce personne, le lui demande, où qu'il se trouve sur la terre. Après quoi, le destinataire peut même effacer l'enregistrement et remettre la cassette à zéro. Ainsi, en cas de longue absence, l'utilisateur reste relié à son bureau et peut traiter les informations fournies par ce moyen dans de brefs délais.

(OSEC)

(Feller AG, Bergstrasse, CH-8810 Horgen).

Chaîne à neige originale

Yeti, la nouvelle chaîne profilée à neige mise au point par une entreprise suisse n'est en fait plus une chaîne, mais un filet. En effet, son armature en métal très dur (Keflar) est enrobée de caoutchouc pareil à celui des pneus. Ce filet assure au véhicule une meilleure adhérence sur la glace, un mordant efficace dans la haute neige, une direction plus sûre, sans produire de vibrations nuisibles à la boîte à vitesse et aux suspensions. De plus il n'abîme ni la route, ni la roue, tout en améliorant la traction de l'automobile. Livrable pour la quasi totalité des roues de voitures légères, le filet s'adapte aussi aux pneus d'été. Son montage, facile, nécessite peu de temps. Deux serrures, placées de part et d'autre du filet servent à le fixer sur la roue. La durabilité du filet est plus longue s'il n'est utilisé qu'exceptionnellement sur des roues sans neige, ceci à une vitesse ne dépassant pas 50 km/h. Autre particularité remarquable, les parties métalliques sont inoxydables. (OSEC)

(Temset AG, Bürglistrasse 33, CH-8400 Winterthur).

Des taureaux et génisses suisses pour la Chine

En novembre dernier, six taureaux et quarante génisses portantes s'envolaient de l'aéroport de Bâle-Mulhouse à destination de la Chine. Les bêtes, de pure race Simmental de l'Oberland bernois, avaient été choisies par trois experts chinois venus exprès pour les acheter. C'était la première fois qu'un tel convoi prenait la route de ce pays. Pourtant, chaque année, plusieurs milliers de vaches, génisses et taureaux sont exportés de Suisse.

Ainsi, en 1978, ce ne sont pas moins de 5.701 têtes de race brune et 2.364 de la Simmental qui ont été envoyées à l'étranger. La plupart sont allées en Italie, Allemagne fédérale et Roumanie. (OSEC)

**Interview
de l'ambassadeur Claude Caillat
5 ans d'activité auprès de la C.E.E.**

L'accord de libre échange conclu en 1972 entre la Suisse et la communauté économique européenne (CEE) s'est avéré concluant pour les deux parties et pourrait encore gagner en importance vu la situation critique de l'économie internationale. Telle est l'estimation de l'ambassadeur Claude Caillat, chef de la mission suisse auprès de la CEE à Bruxelles, faisant le bilan de cinq ans d'activité dans la capitale belge au cours d'une interview accordée à l'A.T.S. Et vu le durcissement de la situation internationale qui nécessite des entreprises toujours plus concurrentielles, cet accord est amené à jouer un rôle capital. Selon l'ambassadeur, il pourrait contribuer à une meilleure répartition du travail au sein de l'Europe.

L'étroitesse des liens unissant la Suisse et les neuf pays de la Communauté apparaît à travers les chiffres : depuis juillet 1977, date à laquelle les barrières douanières ont été pratiquement abolies entre la CEE et l'AELE, un marché commun a vu le jour, comptant 300 millions d'habitants de 16 pays différents. La Suisse, rappelle

l'ambassadeur Caillat, importe le 50% de ses besoins de la CEE et le 70% de ses exportations est absorbé par les pays de la communauté.

Le chef de notre mission auprès de la CEE décrit comme particulièrement positif l'élargissement de la collaboration Suisse-CEE à des domaines que ne prévoyait pas à l'origine l'accord de libre échange et, qui s'est produit pendant la durée des activités à Bruxelles. Il a mentionné notamment la participation de la Suisse au projet de recherche de pointe « JET » (Joint European Torus) qui devrait, grâce à la fusion thermonucléaire permettre l'exploitation sans danger de l'énergie nucléaire et aux projets de recherches économiques et techniques, principalement dans le domaine de la protection de l'environnement et dans celui des télécommunications.

Par ailleurs, l'accord sur l'assurance-sinistre directe, à l'exclusion de l'assurance-vie a enfin été signé. Cet accord permet dorénavant aux assureurs suisses de s'établir dans les pays de la CEE et inversement. La Suisse a également signé il y a quelques mois un traité qui inclut notre pays à l'« Euronet », Réseau Européen de Transmission des données.

L'ambassadeur Caillat regrette d'un autre côté la lenteur de la mise en application d'une simplification de la réglementation de la CEE par laquelle sont fixées les conditions exemptant des droits de douane, un produit en provenance de l'AELE. Cette réglementation s'est à maintes reprises révélée comme un frein à l'exportation. Le diplomate a toutefois précisé que la commission de la CEE travaille à l'amélioration de ce système.

Notre chef de mission ne considère pas comme inconciliables les intérêts de deux signataires de l'accord dans la perspective d'une réglementation suisse plus sévère concernant les gaz d'échappement, le bruit des moteurs ou d'une introduction dans notre pays d'une taxe sur les poids qui pourraient nuire aux exportateurs de véhicules automobiles dans notre pays. Les problèmes éventuels pourront être réglés entre experts et à un niveau politique élevé.

(A.T.S.)

M. Claude Caillat vient d'être nommé ambassadeur de Suisse en Grande-Bretagne. Toutes nos félicitations.

Réd.

UN PROBLÈME D'ACTUALITÉ

Droit de cité des enfants Commission pour une révision de la Constitution

La Commission du Conseil national chargée d'examiner les initiatives parlementaires relatives au droit de cité a décidé de proposer à la Chambre une révision de la Constitution afin de rendre possible une législation sur l'octroi de la nationalité suisse pour les enfants nés de mère suisse, et ceux nés de père suisse.

L'actuelle disposition ne prévoit l'octroi de la nationalité suisse aux enfants nés d'un père étranger et d'une mère suisse qu'à la condition que celle-ci soit d'origine suisse « par filiation », et que les parents soient domiciliés en Suisse au moment de la naissance de l'enfant. Si la mère n'est pas suisse par filiation, mais par naturalisation par exemple, l'enfant n'acquiert pas la nationalité suisse.

La Commission entend rendre possible une suppression de cette discrimination et souhaite qu'une loi règle cette question du droit de cité d'un enfant dont l'un des parents n'est pas suisse.

Elle a donc préparé un projet d'article dont la teneur est la suivante :

« L'enfant né de parents suisses est citoyen suisse dès sa naissance. Lorsqu'un seul des parents est suisse, la législation fédérale fixe les conditions auxquelles l'enfant acquiert la nationalité de ce parent ».

La Commission qui siègeait à Berne sous la présidence du conseiller national Paul Zbinden, de Tavel (Fr.), a entendu MM. Etienne Grisel, professeur à Lausanne, Blaise Knapp, professeur à Genève, et Otto K. Kaufmann, juge au tribunal fédéral, qui ont présenté des exposés sur la nécessité d'une

révision de la Constitution. Elle a en outre étudié un mémoire du professeur Joerg Aueller, Berne.

Au terme d'une discussion approfondie, la Commission a estimé — à la différence de la majorité des experts — qu'il est nécessaire de modifier la Constitution. Elle a alors mis au point sa version de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution. Lors d'une prochaine séance, elle examinera le projet de rapport au plenum, qui devra aussi être communiqué au Conseil fédéral pour avis.

Les initiatives parlementaires dont s'occupe la Commission émanent de M. Alfred Weber, (Rad/Ur) — Constitution fédérale nationale suisse —, de M. Gian Mario Pagani (Pdc/Ti) — naturalisation indépendante de la femme mariée — et de Mme Amelia Christinat (Soc/Ge) — nationalité des enfants de mère suisse et de père étranger.

(A.T.S.)